

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 24 juin 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2021 - 5 - 01

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Michel REMAUD, Nathalie JAN, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Nathalie JAN à Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET, Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Désignation d'un représentant au COPIL Natura
2000 « Secteur marin de l'Île d'Yeu jusqu'au
continent »**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est membre du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Secteur marin de l'Ile d'Yeu jusqu'au continent » selon l'arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-475.

A ce titre, il convient de désigner un représentant et son suppléant pour représenter la Communauté de Communes.

Selon l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, « Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. ».

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,
Vu l'arrêté n°17-DRCTAJ/1-475 portant désignation des membres du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Secteur marin de l'Ile d'Yeu jusqu'au continent »,
Vu le procès-verbal d'installation des conseillers communautaires du 10 juillet 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juin 2021,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant et d'un suppléant au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Secteur marin de l'Ile d'Yeu jusqu'au continent » ;

Article 2 : DESIGNNE à la majorité / à l'unanimité les élus suivants pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au sein du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Secteur marin de l'Ile d'Yeu jusqu'au continent ».

Titulaire : Kathia VIEL

Suppléant : Vincent PIPAUD.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 29 JUIN 2021
- de l'affichage le : 29 JUIN 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 29 JUIN 2021

Givrand, le 29 juin 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.